République Française
Département de l'Orne
Commune de BRIOUZE

Date de convocation **26 Mai 2025**
Date d'affichage **06 Juin 2025**

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 Juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie de Briouze, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Jacques FORTIS.
Etaient présents : FORTIS Jacques, NOEL Véronique, MARIE-ARNOUX Nicole, VERRIER Olivier, LEPRINCE Philippe, DEPARIS Anne-Marie, DENIS Michel, SALLES Sylviane, CHESNIN Joël, MARRIERE-BERTHOUT Julie, CHAUVIN Nathalie, LEMARDELEY Malika, CHANU Christophe, LEPORTIER Nathalie, BECHET Jean-Charles, LECHAPTOIS Alexandre, FOUCAULT Caroline.
Excusé(e)s : NOËL Véronique qui a donné procuration à MARIE-ARNOUX Nicole
LERAY Hervé qui a donné procuration à BECHET Jean-Charles
Absent(e)s : MABILLOT Marie,

Nbre de membres en exercice : **19**
Nbre de présents : 16
Nbre de votants : 18

Secrétaire de séance : Sylviane SALLES

A l'ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte rendu

CHAPELLE SAINT GERVAIS – DON LES AMIS DU HOULME

Monsieur le Maire informe que l'association « Les Amis du Houlme » œuvrant pour la préservation du patrimoine local, a souhaité soutenir la réalisation de l'étude diagnostic de la chapelle Saint Gervais située sur la commune de Briouze, bâtiment classé au titre des monuments historiques.
Dans cette optique, l'association a décidé d'apporter une contribution financière sous forme de don, destinée à participer aux frais liés à cette étude préalable indispensable à la restauration et à la mise en valeur de l'édifice.
Vu le projet d'étude diagnostic établi par le cabinet LEYS,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don d'un montant de 2 203,20 € effectué par l'association Les Amis du Houlme dans le cadre de l'étude diagnostic de la chapelle Saint Gervais

PROTECTION CIVIL – Subvention 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Protection Civile » joue un rôle essentiel dans le soutien aux populations en cas d'urgence et dans l'encadrement sanitaire des évènements publics.
Dans un esprit de partenariat, la commune de briouze décide d'attribuer une subvention de 500 € au titre de l'année 2025.
En contrepartie de ce soutien financier, la commune sollicite la présence de la protection civile lors des évènements briouzains (fête de la musique, feux d'artifice et foire Sainte Catherine) afin d'assurer la sécurité et la couverture préventive de ces manifestations rassemblant un public nombreux.

LOCATION FOYER COMMUNAL – Atelier de SOPHROLOGIE 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016-009-009 relative à la location du foyer communal auprès de Mme Nadège VIRY-BUNOUT, Sophrologue, dans le cadre de son atelier sophrologie.
Mme VIRY-BUNOUT souhaite renouveler sa demande pour la période 2025/2026
Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme Nadège VIRY-BUNOUT, sophrologue, a utilisé l'espace Didier JOUIN « rue de la Ferté Macé » pour ces ateliers de sophrologie caycédienne et fixe le montant de la location à 12 € TTC par jour d'utilisation.

AVANCEMENT DE GRADE - CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025
Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée **:**

- la **suppression** d'un emploi d'agent de maitrise, à temps complet.
- la **création** d'un emploi d'agent de maitrise principal, à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01 juin 2025.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A5

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de l'OCB Football, visant la création d'un terrain de football A5 permettant de développer la pratique sportive pour les jeunes et les adultes dans un format plus accessible et adapté à une utilisation intensive.
Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de la commune en faveur du développement du sport, de la jeunesse, et de la cohésion sociale.
L'étude préliminaire a identifié une parcelle communale adaptée à cet aménagement, située au complexe sportif « STADE Jean GAUTIER » et a permis d'estimer le coût total du projet à 125 000 € HT soit 150 000 € TTC.
Dans un esprit de partenariat, le club de football s'est engagé à participer au financement du projet à hauteur de 20 000 €.
Le financement de ce projet pourrait être assuré par des fonds propres de la commune, complétés par des subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental 61, de la Région Normandie, de l'Agence Nationale du Sport et de la fédération Française de Football.
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**,**

- **APPROUVE** le principe de l'aménagement d'un terrain de football A5 sur le territoire communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, y compris la recherche de financements,

ADRESSAGE

Monsieur le Maire fait le point sur l'adressage de la commune. Il explique qu'après avoir rencontré le Conseil départemental, des modifications sont à apporter sur la nomination de certaines rues. Il convient donc de réfléchir à de nouveaux noms.

LOCATION ROBOT TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'équiper les services techniques de la commune d'un robot tondeuse, dans un objectif de modernisation, de gain de temps pour les agents communaux et de maitrise des coûts d'entretien des espaces verts.
Après études comparatives des solutions existantes, il est proposé de procéder à l'acquisition de cet équipement via une location sur une durée de 60 mois, permettant d'étaler les coûts tout en assurant un entretien régulier.
Le coût de cette location est estimé à 755,90 € TTC mensuel soit un coût total sur 60 mois de 45 354,24 € TTC.
Le contrat de location inclura l'installation, la maintenance et le support technique, garantissant un fonctionnement optimal de l'équipement sur toute la durée.
LE CONSEIL MUNICIPAL approuve l'acquisition d'un robot tondeuse autonome par le biais d'un contrat de location sur une durée de 60 mois, et autorise le Maire à signer le contrat de location avec l'entreprise Normandie Tondeuse située à Flers (61100)

QUESTIONS DIVERSES

- *a. Bureau de poste*
 Monsieur le Maire informe que le bureau de poste sera fermé du 04 au 17 août prochain.

- *b. Equirando*
 Monsieur Leprince informe qu'un rassemblement équestre est organisé à Bagnole de l'Orne du 25 au 27 juillet prochain. Les cavaliers devront effectuer 100 km pour leur arrivée sur Bagnole de l'Orne. Briouze fait partie des communes étapes. Il est donc possible que des cavaliers fassent une halte sur le terrain du château d'eau pour la nuit du jeudi 24 au vendredi 25/7.

- c. Chemin des Malis
 Le Conseil Municipal valide l'ouverture du chemin des Malis vers la voie verte.

- d. Balayeuse
 Monsieur LEPRINCE informe qu'une démonstration de la balayeuse est organisé le 24/6 par l'entreprise MEC AGRI.

- Monsieur LECHAPTOIS soumet l'idée de désigner un référent à la commune pour le suivi du télé alarme pour les personnes dont les familles sont éloignées.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 09 septembre 2025 à 20h

La séance est levée à 20 h 10

Le Maire,
Jacques FORTIS

Le secrétaire,
Sylviane SALLES